

## Conseil d'administration du CNPC Du 17 novembre 2021

La séance s'est ouverte à 10h du matin à la maison des sapeurs-pompiers de France, 32 rue Breguet. Elle a été précédée d'une réunion de bureau : 11 membres étaient présents physiquement en salle, 5 étaient présents en visioconférence. Le quorum est atteint.

1°) Rapport d'activité présenté par le président Gilles Barsacq joint au présent compte rendu.

2°) Approbation du PV du dernier CA du 29 avril 2021 à l'unanimité.

3°) Candidature à la commission consultative (commission des experts) de Madame Marika Roman-Menestrier, adjointe au maire d'Antibes chargée des dossiers de protection civile. Cette candidature a été approuvée à l'unanimité, elle sera intégrée et participera aux travaux de la 5e commission, avec une expérience de terrain tout à fait pertinente et opportune, car seule personnalité élue du groupe de travail.

4°) Les nouvelles structures (IRMA – AFILOG - ICSI) récemment adhérentes se présentent rapidement Ils s'engagent, d'ores et déjà, dans les travaux de nos commissions et auront l'occasion de se présenter plus longuement lors de la prochaine assemblée générale.

5°) le trésorier Pierre Jamain fait le point sur le budget 2021. Les finances sont, certes modestes, mais saines, et une grande partie des structures membres ont réglé leurs cotisations annuelles, et les 3 retardataires seront relancés officiellement. Le principe d'un versement du compte courant sur le compte rémunéré est acté en séance.

6°) Joël Prieur, secrétaire général prend la parole et propose à chaque président de commission de faire le point sur l'avancement des travaux. Un très gros travail d'animation et d'actualisation des sujets dont chaque commission devait se saisir a été effectué par Joël Prieur, afin de tenir compte de l'extrême sollicitation des AASC dans cette période de vaccination renforcée qui est venue bousculer le déroulement des travaux.

Vous trouverez les PV des comptes rendus de réunions des commissions, qui illustrent l'avancée de ces réflexions. Joël Prieur fait toutefois un court résumé de celles-ci :

- 1° Commission : Le mandat donné en début d'année à la 1° Commission portait sur 3 thèmes (le soutien aux populations/la formation au secourisme/la loi Matras). Le décret portant sur la refondation du corpus règlementaire relatif à l'enseignement du secourisme ayant été renvoyé par le Conseil d'Etat, la DGSC GC a informé le CNPC que ce sujet serait retardé d'un an. Le président de la commission a donc décidé de repousser le mandat confié à la 2° sous-

commission à l'année prochaine et de refondre les 2 sous-commissions restantes en une seule avec pour objectif de relancer la réflexion de fond sur l'évolution du modèle de protection civile en s'appuyant, d'une part sur le Retex des 2 années de crise Covid, et d'autre part sur les avancées de la loi Matras. En effet, et à l'issue des premières réunions de la première commission, il est apparu que le rôle désormais incontournable des AASC dans l'accompagnement de la crise COVID et dans les campagnes de détection et de vaccinations de masse devait faire l'objet d'une publicité appuyée, notamment en direction de nos partenaires ministériels. Pour cela, il est apparu indispensable de documenter précisément les missions prises en compte par ces associations, les qualifications et équipements exigés pour les acteurs de terrain, et de quantifier le volume jour/homme mis en œuvre concrètement durant ces deux dernières années. Enfin, la loi Matras donne un écho particulier à l'engagement des AASC dans la crise Covid, et fournit une occasion historique de lancer le débat sur l'avenir du concept de protection civile, et il ne faudra donc pas rater le coche en 2022.

- 2° commission : une étude très complète sur le thème « psychologie et secourisme » est en voie d'être achevée après plusieurs réunions de la commission. Ce sujet a suscité un fort intérêt des AASC représentées. Un contact de qualité a été établi avec le psychiatre référent national des CUMP (Dr Prieto), lequel semble avoir saisi tout l'intérêt d'un rapprochement des organismes de Santé (SAMU) avec les associations qui activent des Centres d'accueil des impliqués et qui ont développé des formations en matière de soutien psy. De ce fait, il serait souhaitable en 2022 de reboucler les travaux de la 2° commission avec ceux de la première(secourisme) voire de la cinquième (soutien aux populations).
- 3° commission : deux sujets avaient été identifiés, d'une part celui de la sécurité des ascenseurs, et d'autre part celui des « grands entrepôts » (ex : les centres logistiques Amazon). Pour l'instant, les travaux de la commission sont retardés par le manque d'experts dans ces domaines. L'arrivée d'Afilog au CNPC pourrait rapidement faire démarrer le deuxième thème.
- 4° commission : Le 8ème point inscrit à l'ordre du jour portait sur le projet de statuts de notre association. Tout le monde convient, depuis des années, qu'il est indispensable de se mettre en conformité avec les modèles ARUP de référence proposée par le Conseil d'État.  
Un important travail avait déjà été réalisé dans les années précédentes pour dégrossir les propositions de modifications et rédiger un projet de nouveaux statuts. Le Bureau s'est récemment investi dans cette entreprise, et présente au CA une 6ème version de cette rédaction, commentée longuement en séance par le Président. Ce dernier a jugé important, au-delà de l'objectif de mise en conformité, de simplifier également les procédures et le mode de fonctionnement de notre association, compte tenu de la petite taille de son équipe.  
Après cet exposé, la 6ème version de cette rédaction a fait l'objet d'un avis favorable unanime du C A. Elle pourra donc être proposée au vote lors de la prochaine assemblée générale de 2022.
- 5ème commission : le plan de charge de la 5° commission, particulièrement ambitieux en cette année (5 groupes de travail !) a dû être révisé à la baisse à la suite de l'accident grave survenu en juin à son président (Paul Francheterre). Ainsi, il a été décidé d'ajourner et de reporter à 2022 la première sous-commission (« formation et information des populations »), et de constater et d'enregistrer la carence de la seconde sous-commission (« dépendance et handicap »). Le mandat de la troisième sous-commission (« dispositifs jeunesse ») est maintenu, mais il sera réduit aux seuls JSP et au dossier SNU, car le CNPC ne parvient pas à

obtenir des informations détaillées sur les Cadets de Sécurité civile auprès du Ministère l'Éducation nationale (en dépit des relances de la DGSC GC). En revanche, les objectifs assignés aux quatrièmes et cinquièmes sous-commissions seront atteints avant la prochaine AG (« Diplôme universitaire coordinateur de sécurité civile » et « AASC et plans communaux de sauvegarde »).

S'agissant de cette dernière, les conclusions du groupe de travail mettent cependant en évidence la nécessité de rédiger une sorte de vade-mecum à l'attention des responsables associatifs et des élus chargés des sujets de sécurité civile dans les collectivités territoriales concernées par les risques. Sur les conseils avisés de l'IRMA, il est demandé au CA de bien vouloir accepter l'embauche temporaire d'un étudiant en mastère, selon le procédé bien connu et règlementé de contrat tripartite (université/étudiant/organisme demandeur). Cette dépense est estimée à quelque 4000 € pour une durée de mission de 6 mois, à compter de janvier 2022. Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Une fois le bilan des commissions effectué, il est effectué un tour de table :

- Henri Julien (SFMC) : demande à ce que le CNPC reprenne l'an prochain à son compte la proposition émise déjà en 2010 dans le rapport de l'Académie de médecine relatif au secourisme, et visant à renommer le diplôme PSC1 en « brevet de secourisme » (et idem pour le PSE, en gardant les 2 niveaux). Le CA approuve cette initiative, qui sera inscrite au mandat des 1° et 2° commissions en 2022.
- Yves Louville (CRF) : propose au CNPC, au nom de l'association qu'il représente au CA, d'étudier et de mettre en place pour 2022 un véritable plan d'action « communication » destiné à assurer la publicité des travaux du CNPC, en particulier ceux de la 1° commission ( cf ci-dessus). Cette mesure est accueillie très favorablement par le CA.

Le président prend la parole et suggère de procéder à un véritable appel à projet dans ce sens, de recenser les occasions de nature à mieux faire connaître nos travaux, et de réfléchir au thème d'un possible forum annuel à organiser en 2022 par le CNPC.

À l'unanimité du Conseil d'administration, il a été ainsi décidé :

- De profiter du prochain congrès Secours Magazine à la porte de Versailles, en particulier lors de la demi-journée consacrée au monde associatif prévue le 12 mars, pour offrir à la 1° commission le cadre propice à une communication sur le Retex Covid et la loi Matras. Pour cela, il faudra obtenir des responsables associatifs un bilan précis qualitatif et quantitatif des activités « hors cadre habituel » des AASC engagées sur le front de la crise sanitaire, avec si possible le total brut en heures de bénévolat sur les années 2020 et 2021. Le secrétaire-général se rapprochera pour cela du groupe Oxygène, organisateur du salon.
- De prolonger cette communication lors du colloque annuel à l'Académie de médecine avec le concours du médecin général Julien, en juin 2022 ;
- De proposer au président de la FNSPF une communication finale sur le Retex Covid et sur les perspectives ouvertes par la loi Matras sur le SUAP (voire sur le rapprochement des AASC et des collectivités territoriales dans le domaine de la sauvegarde.) lors du congrès des SP de France en octobre 2022 à Nancy.

- De réfléchir à l'idée d'un forum CNPC, qui pourrait permettre une communication des travaux de la 3<sup>e</sup> commission.

### Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale :

Cette séance s'est conclue sur la collecte de propositions de points à inscrire à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale, prévue pour la deuxième quinzaine de février 2022. Le président du CNPC lance un appel aux membres du CA pour le recueil des candidatures à effectuer dans le cadre du renouvellement annuel du tiers des administrateurs, et de postes vacants au CA.

Il demande également d'approfondir les sujets de réflexion émanant des commissions, en particulier celui, à la fois important et opportun, relatif à la définition d'un nouveau concept de protection civile, après exploitation du Retex Covid et des avancées de la loi Matras.

Afin d'élargir l'audience du CNPC, il propose de lancer l'édition « les Cahiers du CNPC » sous lequel les différentes publications des commissions pourraient être enregistrées et diffusées, en particulier vers l'administration et les organismes concernés par la thématique du secourisme et du secours à personne (ministère de la Santé et des Solidarités en particulier).

Après avoir salué la mobilisation des membres les plus engagés dans nos travaux, malgré une période incertaine et surchargée pour beaucoup d'acteurs, le président souligne le bon esprit dans lequel se sont déroulés les débats de la matinée, et il clôt la séance à 13h, avant d'inviter les participants à rejoindre un déjeuner convivial.

Gilles BARSACQ

Président du CNPC

